



AUTORISATION DE DROIT À L'IMAGE CONCOURS PHOTOS « La forêt du Puy-de-Dôme »

A remplir si vos photographies comportent des images de personnes identifiables

Je soussignée, Nom/Prénom :

Adresse postale :

Ci-après dénommé « le Cédant »

- déclare avoir participé au concours photos « La forêt du Puy-de-Dôme » organisé par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et les Communes forestières du Puy-de-Dôme, entre le 15 juin et le 15 septembre 2026 inclus et dans ce cadre déclare avoir déposé un maximum de 1 photo sur laquelle s'applique ce droit à l'image.
- déclare autoriser l'utilisation de son droit à l'image, et le cas échéant déclare avoir obtenu l'autorisation d'utilisation du droit à l'image de toute autre personne figurant sur ses photos, lequel sera exploité à titre gratuit dans le cadre du concours photo ou à des fins institutionnelles, promotionnelles et publicitaires par Fibois Auvergne-Rhône-Alpes et les Communes forestières du Puy-de-Dôme.

2 – GARANTIES

Le Cédant reconnaît ne disposer d'aucun droit de propriété intellectuelle sur les photos réalisées dans le cadre du concours photo « Ma forêt ». A ce titre, le Cédant s'engage à ne pas les exploiter directement ou indirectement notamment à des fins similaires à celles prévues aux présentes.

3 – MENTION D'INFORMATION - DONNÉES PERSONNELLES

Le Cédant reconnaît que son image et son prénom sont des données à caractère personnel faisant l'objet de traitements. Les responsables de traitement sont les Co-porteurs du concours. Les traitements de données à caractère personnel mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution de la présente autorisation. Les données à caractère personnel sont traitées à des fins de communication institutionnelle et publicitaire des Co-porteurs du concours exclusivement. Les données sont conservées par les Co-porteurs du concours pendant une durée maximale de 10 ans à compter de la première communication des Photographies. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le Cédant dispose, sous certaines conditions, d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel et d'un droit d'opposition. Le cas échéant, les droits peuvent être exercés en contactant Les Communes forestières du Puy-de-Dôme par courrier à l'adresse suivante : Les Communes forestières du Puy-de-Dôme, 10 allée des eaux et forêts, 63370, Lempdes. En cas de réclamation, vous disposez du droit de saisir la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) par courrier postal à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 Paris Cedex 07.

Fait à le Signature :

A renvoyer par mail avant le 15 septembre 2026 suivant les consignes indiquées dans le formulaire de participation